

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE**

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

2024_103

**ATTRIBUTION D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PROPRIÉTAIRE
OCCUPANT – OPAH-RU**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 septembre 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUILLOT Olivier, GORIN Claudine, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie,
En exercice	62	
Titulaires Présents	49	
Suppléants Présents	2	
Pouvoirs titulaires	6	
Votants	57	

THEVENOT Pierrette.

PRÉSENTS Suppléants : DACKOW Jean-Michel, SAUZIN Anne.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas
- BARRIERE Jean-Paul qui donne pouvoir à DE LA SALLE Jacques
- DELPEUCH Dominique qui donne pouvoir à JOUANNY
- GUILLON Jean-Claude qui donne pouvoir à DRIEUX Sophie
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice

Excusés : BREGEON Pascal, COURTIOUX Vincent, GUIBERT Xavier, MARTIN Bernard, MOREAU Pierre-Charles.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme, s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a adopté, par délibération en date du 12 décembre 2022, la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la période 2023-2028.

Entré en vigueur le 1^{er} avril 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner 1 dossier pour un montant global de subvention de 2 000 € pour l'amélioration énergétique d'un logement – sortie de passoire thermique sur Bellac.

Les éléments constitutifs de la demande sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n° 2021_165 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_177 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

Vu la délibération n° 2022/12-106 du Conseil Municipal de Bellac en date du 8 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

Vu l'avis favorable de la délégation locale de l'ANAH de la Haute-Vienne pour ce projet en date du 5 juillet 2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention de 2 000 € au titre de l'amélioration énergétique prévue dans l'OPAH-RU pour les propriétaires occupants.

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le **26 SEP. 2024**

ID : 087-200071942-20240916-2024_103-DE

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 25/09/2024

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fiche de synthèse

DONNEES SYNTHETIQUES

Origine du contact : médias

Date du 1^{er} contact : 03/05/2023

Date de visite : 24/05/2023

Date du rapport : 14/06/2023

Date de dépôt à l'Anah : 09/04/2024

Date de l'accusé de réception : 09/04/2024

Date d'engagement de l'Anah : 01/07/2024

Propriétaire(s) occupant(s)

Propriétaire bailleur

Locataire(s)

THEMATIQUE(S) DU DOSSIER

Adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie

Précarité Énergétique – PO Modeste

Logement indigne ou dégradé / Conventonnement loyer intermédiaire (LOC2)

Sécurité et salubrité de l'habitat

IDENTIFICATION DES OCCUPANTS, ADRESSE DU LOGEMENT OU DE L'IMMEUBLE

Nom et prénom du propriétaire : DUET Joël

Adresse du propriétaire : 14 rue Ledru Rollin 87300 BELLAC

Adresse du projet : idem

Téléphone : 06 88 82 01 56

Courriel : joel.duet@free.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26 SEP 2024

ID : 087-200071942-20240916-2024_103-DE

Plan de financement prévisionnel (à l'ère

Programme de travaux :

Isolation des murs par l'intérieur / Isolation des combles / Isolation du plancher bas / Menuiseries

Coût TTC des travaux :

31 733 €

Coût HT des travaux :

30 079 €

Montant retenu par l'Anah :

30 079 €

Financement

Anah 60 %	18 047 €
CCHLEM	2 000 €
Ville de Bellac	2 000 €
CD87 5%	1 500 €
Total	23 547 €

Taux réel subventions :

73,9 %

Reste à charge :

8 186 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le **26 SEP. 2024**



ID : 087-200071942-20240916-2024_103-DE

Propositions de subvention soumise à délibération

Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux HT	Date du Conseil Communautaire	Date du Conseil Municipal Bellac	Date du Conseil Municipal Le Dorat	sub. travaux				AIDE
								ANAH	CD87	CCHLeM	Bellac	
DUET	PO - MODESTE	RENOVATION ENERGETIQUE - SORTIE DE PASSOIRE THERMIQUE	Travaux lourds sur logement vacant identifié comme passoire thermique : isolation des murs, isolation des combles, isolation du plancher bas et menuiseries	30.079,00 €				18 047 €	1 500 €	2 000 €	2 000,00 €	23 547,00